

/ EUROPE DE L'ÉNERGIE

mars 2013

LE PARLEMENT EUROPÉEN VIENT D'ADOPTER UNE LÉGISLATION VISANT À DÉFINIR UNE POLITIQUE ET UN PROGRAMME COMMUN EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE.

Cette législation pose les bases de 12 zones géographiques européennes prioritaires, appelées aussi Corridor, ainsi que les principes visant à définir des projets clefs (pipeline, réseaux...), Projet d'Intérêt Commun (PCI en anglais) attachés à ces zones.

Pour FO Énergie et Mines, il est nécessaire de donner du sens et de la force à la construction européenne. De même, il est inévitable que le parlement européen se saisisse de la question de l'énergie et légifère.

Cependant FO Énergie constate qu'une nouvelle fois l'objectif poursuivi est celui de la construction d'un marché européen dont la seule finalité est le profit et non l'intérêt des peuples.

Pour FO Énergie et Mines, il est temps que la commission Européenne et le parlement tirent les leçons de plus d'une décennie de libéralisation du secteur de l'énergie qui, au final :

- Ne tire pas les prix vers le bas.
- A généré des milliers de suppressions d'emplois.
- Ne sert que des intérêts particuliers.

Pour FO Énergie et Mines, c'est à la construction d'un service public Européen adossé à une politique énergétique que nos élus et fonctionnaires Européens devraient consacrer leur temps.

Enfin pour FO Énergie et Mines, les questions sociales doivent également être réglées.

Pour FO Énergie et Mines, il faut mettre fin à la précarisation des salariés en stoppant les politiques d'externalisation, de filialisation. Ainsi, pour FO Énergie et Mines, il est également urgent de construire un socle social en définissant des standards tant sur le plan des rémunérations que des conditions de travail. De cette manière, si mise en concurrence il y a, ce doit être au regard des compétences et du savoir-faire et non sous le seul prisme du coût de la main d'œuvre comme cela peut être le cas aujourd'hui.

